

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Ha 791**
Résidentielle faible densité



USAGES	Habitation	unifamiliale	h1	●	●	●								
		bi et trifamiliale	h2											
		multifamiliale	h3											
		multifamiliale collective	h4											
		maison mobile	h5											
	Commerce	détail et services de proximité	c1											
		détail et serv. prof. et spéc.	c2											
		hébergement	c3											
		restauration	c4											
		diver. et act. récréotouristiques	c5											
		détail et de serv. contraignants	c6											
		débites d'essence	c7											
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8											
		gros, lourds et act. para-indust.	c9											
	Industrie	prestige	i1											
		légère	i2											
		lourde	i3											
		extractive	i4											
	Insit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1				●							
		institutionnel et administratif	p2											
		communautaire	p3											
		infrastructures et équipements	p4											
	Agricole	culture du sol	a1											
		agriculture, forest. et sylviculture	a2											
		élevage	a3											
élevage en réclusion		a4												
Aire nat.	conservation	n1												
	récréation ext.	n2												
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●	●	●								
		jumelée												
		contiguë												
	Marges	avant (m)	min.	6	6	6								
		latérale (m)	min.	3	3	3								
		latérales totales (m)	min.	6	6	6								
		arrière (m)	min.	3	3	3								
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,3	7,3	7,3								
		hauteur (étages)	max.	2	2	2								
		hauteur (m)	max.	11	11	11								
		superficie de bâtiment au sol (m ²)	min.	53	53	53								
		superficie de plancher (m ²)	max.											
	RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	30	15	10								
nombre de logement à l'hectare		max.												
espace naturel (%)			10	10	10									
TERRAIN	largeur (m)	min.	25	25	50									
	profondeur (m)	min.			60									
	superficie (m ²)	min.	925	1500	3000									
DISCRÉT.	P.I.I.A.		●	●	●									
DSP. SF6C			(1)(2)	(1)(3)	(1)(4)	(5)								
			(5)(6)	(5)(6)	(5)(6)	(6)								
			(7)	(7)	(7)									

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU	
Usage spécifiquement permis :	
Usage spécifiquement exclu :	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(1) art. 35 - usage additionnel de service	
(2) terrain desservi	
(3) terrain partiellement desservi	
(4) terrain non desservi	
(5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau	
(6) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale	
(7) art. 223 - Projet intégré d'habitation	

AMENDEMENTS	
21-06-2019	194-47-2019 (disp. spéc. 7)
21-05-2021	194-57-2021 (disp. spéc. 7)